

Liste de vérifications quotidiennes



Ce document vise à soutenir le secteur des soins thérapeutiques pour la prise en charge de la santé et la sécurité du travail (SST) dans les milieux de travail. Il vise à garantir que les activités puissent reprendre ou continuer dans les conditions les plus sûres et les plus saines possibles dans le contexte de la COVID-19.

L'employeur a validé avec le travailleur ou la travailleuse son état de santé et qu'il ou qu'elle ne présente pas de symptômes¹.

NOTE : _____

Les travailleuses et les travailleurs sont informés de la procédure prévoyant de quitter le travail s'ils présentent au moins un des symptômes liés à la COVID-19.

NOTE : _____

L'employeur a réaménagé les postes de travail ainsi que la salle d'attente, et revu les méthodes de travail pour respecter, dans la mesure du possible, la distanciation physique minimale de 2 mètres.

NOTE : _____

Dans la mesure du possible, la distanciation physique de 2 mètres est respectée de l'entrée à la sortie du travail et lors des pauses et des repas.

NOTE : _____


Les toilettes sont nettoyées à chaque quart de travail et désinfectées tous les jours.

NOTE : _____

La salle à manger est nettoyée après chaque période de repas et désinfectée chaque jour (ex. : tables, chaises, poignée de réfrigérateur, micro-ondes).

NOTE : _____

1. Les réponses à ces questions sont des renseignements de nature confidentielle. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour s'assurer de la protection de la confidentialité de ces renseignements.



De l'eau et du savon ou une solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 % sont disponibles pour se laver les mains.

NOTE : _____

Les règles d'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique sont affichées et respectées.

NOTE : _____

Mesures spécifiques

Les fournisseurs, les sous-traitants, les partenaires et la clientèle ont été informés des mesures de prévention mises en œuvre dans l'entreprise pour diminuer et contrôler les risques associés à la COVID-19 et sensibilisés à l'importance de les respecter.

NOTE : _____

Des mesures sont prises pour limiter le nombre de clients dans la salle d'attente (ex. : en favorisant la prise de rendez-vous, l'attente dans les véhicules ou à l'extérieur si l'espace le permet et en demandant au client de venir seul, si c'est possible).

NOTE : _____

Des questions sont posées aux clients qui se présentent à la clinique pour confirmer l'absence de symptômes liés à la COVID-19 (toux, fièvre, contact avec personne symptomatique, etc.).

NOTE : _____

Une signalisation (ex. : marquage au sol) est en place pour établir la mesure de 2 mètres de distanciation physique à la réception, si applicable.

NOTE : _____

L'hygiène des mains est réalisée notamment avant et après les soins thérapeutiques d'un client, les repas, les pauses, le port d'un équipement de protection et après le passage aux toilettes, un contact physique auprès d'un client et d'un contact avec un objet fréquemment touché ou partagé.

NOTE : _____

Des barrières physiques ont été installées lorsque nécessaire et où c'est possible entre les postes de travail, et entre le personnel et la clientèle (ex. : espaces de traitement, réception).

NOTE : _____



Les objets non essentiels (revues, journaux, bibelots) sont retirés de l'établissement.

NOTE : _____

Le paiement sans contact (ex. : carte bancaire sur des terminaux sans contact) est privilégié pour éviter que les clients touchent les terminaux. Si les clients paient avec de l'argent comptant, les travailleuses et les travailleurs se désinfectent les mains immédiatement après avec un nettoyant sans rinçage (solution hydroalcoolique ayant une concentration en alcool d'au moins 60 %).

NOTE : _____

Les surfaces fréquemment touchées dans les espaces communs (ex. : vestiaires, salle des employés, tables, comptoirs, poignées de portes, téléphones) sont nettoyées et désinfectées minimalement à chaque quart de travail et lorsqu'elles sont visiblement souillées.

NOTE : _____

Aux postes de travail et dans la salle d'attente, les surfaces, l'équipement et le matériel sont désinfectés entre chaque client ou lorsqu'ils doivent être partagés (ex. : terminaux de paiement, chaises, tables, matériel et équipement clinique).

NOTE : _____

Le partage d'outils, d'équipement et de tout autre objet entre les travailleurs est évité, si possible.

NOTE : _____

Un masque de procédure et une protection oculaire adaptée au risque (lunettes de protection ou visière recouvrant le visage jusqu'au menton) sont portés par le personnel qui exécute une tâche nécessitant d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne, et ce, en absence de barrières.


NOTE : _____

Les membres du personnel dont les tâches nécessitent absolument d'être à moins de 2 mètres d'une autre personne sans barrière physique portent les équipements de protection requis.

NOTE : _____

Les équipements de protection individuelle non réutilisables sont jetés à la poubelle ou mis dans un sac ou un contenant réservé à cet effet ; ceux qui sont réutilisables (ex. : protection oculaire) sont nettoyés et désinfectés avec un produit adapté à l'équipement.

NOTE : _____



Le matériel lavable (ex. : serviettes, draps, couvertures, peignoirs) est lavé après chaque utilisation avec le savon à lessive habituel.

NOTE : _____

À la fin du quart du travail, les vêtements de travail et le survêtement réutilisable (ex. : sarrau, blouse) s'il y a lieu, sont retirés et mis dans un sac pour être lavés avec le savon à lessive habituel.

NOTE : _____